



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00

greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/23

Demande de crédit de CHF 140'000.– TTC pour l'amélioration de la sécurité du passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin de la Dôle

Responsable du dossier : Michael Müller, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

A la suite d'un accident survenu sur le passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin de la Dôle, la Municipalité s'est activement mise à la recherche d'une solution permettant d'améliorer la situation actuelle tout en respectant les normes et réglementations en vigueur.

Dans un premier temps, c'est un bureau spécialisé en mobilité qui a été mandaté pour analyser et mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements relatifs à tous les modes de déplacements afin de pouvoir proposer des améliorations. C'est sur la base de cette étude que ce projet de sécurisation du passage piéton a été élaboré.

A noter que ce projet a été établi en collaboration avec les Services du Canton (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) afin de s'assurer en amont des procédures d'autorisation et de sa compatibilité avec les normes en vigueur.

B. Description des travaux prévus

Les aménagements prévus ont les caractéristiques suivantes :

- Déplacement du passage pour piétons existant en direction du chemin de la Dôle à la hauteur de l'arrêt de bus existant côté lac afin de disposer d'une largeur de chaussée plus importante ;
- Démolition et remise en herbe du trottoir côté Jura sur une longueur d'environ 15 mètres ;

- Utilisation de la largeur de chaussée « gagnée » par le déplacement du passage piéton pour implanter un îlot à l'axe de la chaussée et d'un îlot franchissable à la hauteur du chemin de la Dôle. Ces îlots ont les effets suivants :
 - o Permettre la traversée de la chaussée en deux étapes en toute sécurité.
 - o Limiter la vitesse d'approche des véhicules.
 - o Augmenter la visibilité du passage piéton.

- Déplacement sur chaussée de l'arrêt de bus existant d'environ 30 mètres en direction de Bogis-Bossey avec création d'un quai bus compatible avec les normes relatives aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire avec un quai d'une hauteur de 22cm. Ce déplacement nécessite une modification du trottoir et une légère emprise sur une parcelle privée. La position « sur chaussée » de cet arrêt de bus permet d'empêcher les dépassements.

- Déplacement d'un candélabre pour assurer un éclairage conforme aux normes du nouveau passage pour piéton.

C. Coûts des travaux

Le montant des travaux indiqués ci-dessous est basé sur des devis et des estimations réalisées par des entreprises spécialisées. A noter que la mise en soumission des travaux de génie civil sont en cours selon la procédure du gré-à-gré comparatif.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à CHF 140'000.– TTC. Il se décompose de la manière suivante et comprend l'ensemble des prestations techniques et administratives nécessaires :

Travaux de génie civil	CHF	85'000.–
Marquage et signalisation (y compris modification existant)	CHF	16'500.–
Eclairage public (déplacement et modification alimentation)	CHF	5'000.–
Honoraires ingénieurs :		
Plans, suivi d'exécution y compris implantations	CHF	13'600.–
Honoraires géomètre :		
Inscription / modification de servitude	CHF	1'350.–
Enquête publique y compris plans	CHF	1'200.–
Cadastration et mise à jour de la couverture du sol (Registre Foncier) après travaux	CHF	1'850.–
Divers et imprévus (environ 5%)	CHF	5'490.–
		<hr/>
Montant brut HT	CHF	129'990.–
TVA 7.7 %	CHF	10'009.25
		<hr/>
Montant total TTC (arrondi) :	CHF	140'000.–
		<hr/>

D. Procédures d'autorisation

Ces travaux de construction routière sont soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- Examen préalable des Services du Canton (2 à 3 mois)
- Enquête publique (30 jours)
- Délivrance de l'autorisation de construire définitive

A noter que les délais indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte d'éventuelles oppositions.

E. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu le préavis municipal N° 3/23 relatif à la demande de crédit de CHF 140'000.– TTC pour l'amélioration de la sécurité du passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin de la Dôle.
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 140'000.– TTC** pour l'amélioration de la sécurité du passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin de la Dôle ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 140'000.–, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
3. d'amortir cette somme par le compte « Fonds de réserve constructions futures ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ



Alain BARRAUD
Syndic



Sabrina GALASSO
Secrétaire municipale

Annexe : Plan route de Bogis-Bossey hauteur chemin de la Dôle (projet)